Discours de M. le Ministre des Affaires étrangères

Sire,

Messieurs les Membres de l'Institut de Droit international,

Au nom du Gouvernement de Sa Majesté, mon Auguste Souverain, qui honore cette séance solennelle d'ouverture par sa présence, j'ai l'honneur de souhaiter cordialement la bienvenue à l'Institut de droit international dans la capitale de la Norvège.

Je prie l'Institut et chacun de ses membres d'être assurés que c'est avec la joie la plus sincère que nous les voyons ici comme des hôtes chers et appréciés.

Le noble but de l'Institut — de favoriser les progrès du droit international — est en solde nature à éveiller l'écho le plus sympathique et à rencontrer l'intérêt le plus vif chez toutes les nations civilisées. Le progrès de l'idée de justice parmi les peuples contribuera en première ligne à assurer la paix entre les Etats. Le champ d'action de l'Institut englobe les deux domaines du droit international: d'une part l'Institut s'efforce dans le droit public, de développer les rapports pacifiques entre les nations et de rendre plus humaines les lois de la guerre; d'autre part, son but est, dans le droit privé de diminuer ou de supprimer les inconvénients résultant des différences qui existent entre les législations des différents pays.

A la réunion qui commence aujourd'hui, des hommes éminents chercheront avec conscience et assiduité, nous en sommes persuadés, à réaliser, pour ces deux groupes du droit - international, la grande tâche de l'Institut.

Une particularité caractéristique et importante de l'Institut est sa nature entièrement privée. L'Institut est une association libre de personnalités appartenant à presque tous les pays civilisés du monde, unies par le vif intérêt qu'elles apportent à l'étude des questions que je viens de mentionner. Nous admirons tous l'énergie et l'activité déployées par ces hommes éminents qui ne reculent pas devant les fatigues de longs voyages, lorsqu'il s'agit, tous les ans ou tous les deux ans, de se réunir en vue de ces discussions.

Et combien j'attache d'importance au fait que' c'est grâce à l'initiative privée que ces réunions sont organisées ! Les discussions libres et désintéressées, dans leur' recherche de la vérité, entre personnes qui ne sont liées ni par des mandats ni par des instructions, ont leur haute importance, et l'auront à l'avenir, à côté des discussions plus officielles que notre époque a aussi, heureusement, vu surgir aux grandes conférences de la Paix. A plus d'un point de vue l'Institut me rappelle l'origine des universités vers la fin du Moyen-âgé, ces républiques savantes qui, par leurs études indépendantes, ont tant contribué au développement et au progrès des nations.

Permettez-moi de m'attarder également un instant à l'utilité que présentent pour les gouvernements des différents Etats les travaux de cet institut unique. Les hommes d'Etat ont continuellement besoin de consulter le droit international. Aux différents ministères des Affaires Etrangères, il ne se passe pas de longs intervalles sans que

surgisse quelque question nouvelle pour laquelle on se demande: quelle doit être la solution selon le droit, international ? Ainsi les actes pratiques des hommes d'Etat se rattachent aux principes et revendications formulés par les hommes de science. Et c'est justement dans ce domaine qu'à mon avis l'action de l'Institut à son importance majeure. Tous ses membres sont des savants, mais ils ne sont pas des savants seulement : la plupart d'entre eux ont été ou sont étroitement liés à la vie pratique, en qualité de juges, d'avocats, de diplomates, de membres de gouvernement, etc. Et c'est pourquoi les annuaires de l'Institut constituent de véritables sources où peuvent puiser tous ceux qui s'occupent de la mise en pratique des principes du droit international. Qu'une question douteuse se pose dans le domaine du droit international, il est rare qu'on ne trouve aujourd'hui quelque contribution à sa solution dans une des publications de cet Institut.

Justitia et pace, telle est la belle devise de l'Institut. Mais si, dans notre époque pressée et d'activité incessante, l'homme ordinaire se livre encore à la méditation, je crois que ce qui le frappera le plus dans cette devise, c'est son dernier mot. Et c'est par une coïncidence heureuse que l'Institut tient cette fois ses séances dans l'hôtel de l'Institut Nobel norvégien. Vous n'ignorez pas que le noble donateur suédois chargea, dans son testament, le Storting norvégien de la tâche honorifique de distribuer tous les ans un des cinq prix Nobel, le prix de la Paix, qui est décerné à ((celui qui aura fait le plus ou le mieux pour l'œuvre de la fraternité des peuples, pour la suppression ou la réduction des armées permanentes, ainsi que pour la formation et la propagation des congrès de la paix». Lorsque, en 1904, ce prix fut décerné à l'Institut que nous avons l'honneur de voir aujourd'hui assemblé dans cette salle, ce choix fut salué par l'approbation la plus générale, non seulement chez nous mais dans tous les pays. Par ce prix le peuple norvégien apprit encore mieux qu'auparavant à connaître l'Institut; aussi est-ce avec joie qu'a été reçue la nouvelle que l'Institut avait accepté, notre invitation de tenir sa session de cette année chez nous.

En terminant, vous me permettrez de former les vœux les plus sincères pour que ces réunions soient fécondes en résultats heureux, tant pour l'Institut que pour le progrès du droit international, et de souhaiter à chacun des membres de l'Institut que leur séjour à Christiania et en Norvège leur soit agréable.

J'ai l'honneur de donner la parole à Monsieur le Ministre